

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - DEFINITIONS

- On désigne par **commanditaire**, l'entreprise ou le service (personne morale) ayant passé une commande de prestation auprès d'AQUA.LP.
- On désigne par **stagiaire**, la personne physique issue de l'entreprise ou du service commanditaire participant à la formation commandée.
- On désigne par **réfèrent(s) technique et administratif**, la ou les personne(s) physique(s) issue(s) de l'entreprise ou du service commanditaire chargée(s) de définir, en lien avec AQUA.LP, les conditions et modalités de mise en œuvre de la mission.
- On désigne **stage intra entreprise**, une formation réalisée pour le compte d'un seul commanditaire, généralement dans ses locaux.
- On désigne par **stage inter entreprises**, une formation organisée pour le compte de plusieurs commanditaires et sur la base de formules imposées.

2- OFFRE DE SERVICES ET CHAMP D'APPLICATION

AQUA.LP est une TPE du secteur de l'environnement, spécialisée dans des missions de formation, d'études/conseil et d'assistance technique du domaine eau et assainissement.

Les présentes CGV s'appliquent à toute commande de prestations passée auprès d'AQUA.LP par un commanditaire, tant sur le territoire français qu'à l'international.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve de ces conditions, qui prévalent sur toute autre et notamment sur celles du commanditaire. S'agissant de leur interprétation et de leur exécution, ces CGV sont soumises à la loi française.

3- REFERENCES COMMERCIALES

Sauf mention explicite de la part du commanditaire, celui-ci autorise AQUA.LP à faire figurer son nom et/ou son logo sur la liste des références commerciales et sur le site Internet d'AQUA.LP.

Les catalogues au format électronique ou papier d'AQUA.LP ne sont pas des documents contractuels. A tout moment, AQUA.LP se réserve la possibilité d'en modifier les contenus ou les conditions financières.

4- DOCUMENTS CONTRACTUELS

AQUA.LP adressera au commanditaire le programme de la formation accompagné d'une annexe financière et sur demande* de sa part une convention de formation professionnelle (missions de formation) ou une proposition technique accompagnée d'une annexe financière (missions d'étude ou AMO).

Dans le cadre des marchés publics ces documents pourront être complétés par une lettre ou un bon de commande émanant du commanditaire.

Ces documents porteront l'ensemble des informations relatives au marché conclu et en particulier :

- Le détail des caractéristiques techniques et du contenu de la mission
- Le coût (en €HT et TTC) et ses modalités de règlement
- Les dates et/ou les délais d'exécution

** en application de l'Ordonnance 2005-731 du 30/6/2005 (Art. L. 920-1), la facture vaut convention simplifiée*

5- AUTRES DOCUMENTS

Pour les missions de formations AQUA.LP remettra à chaque stagiaire :

- Un support de stage dans un format adapté (classeur, clé USB...)
- Une attestation de formation nominative

Pour toutes les prestations, AQUA.LP remettra au commanditaire un rapport (stage, étude, assistance...) précisant les conditions du déroulement, l'atteinte des objectifs techniques ou pédagogiques et les documents d'évaluation de la mission.

6- ANNULATION, REPORT OU MODIFICATION DU FAIT DU COMMANDITAIRE

Toute demande d'annulation, de report, de modification des conditions de réalisation de la mission de la part du commanditaire, doit faire l'objet d'une confirmation écrite adressée par fax, par courrier ou par mail avec demande de confirmation de lecture.

Dans le cas d'une commande déjà effective, toute annulation de la part du commanditaire sans report dans le cours de l'année civile, fera l'objet d'une facturation de 50 % du montant global de la prestation.

Dans le cas où cette annulation interviendrait moins de 10 jours ouvrés avant le début de la mission et sans report dans le cours de l'année civile, la totalité du montant de la prestation serait due.

7- ANNULATION, REPORT OU MODIFICATION DU FAIT D'AQUA.LP

En cas de force majeure (maladie, raisons personnelles...), AQUA.LP se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une mission préalablement commandée. AQUA.LP s'engage à prévenir dans les plus brefs délais les référents administratifs et techniques et à étudier une nouvelle planification compatible avec les contraintes du commanditaire.

Dans le cas d'une annulation, les sommes éventuellement perçues par AQUA.LP au titre d'acompte seront restituées sans délais au commanditaire. Ce dernier ne saurait exiger d'AQUA.LP le versement de dédommagements ou de pénalités liés à l'annulation de la mission.

Pour ce qui concerne les formations inter entreprises, et si l'effectif de stagiaires est inférieur au nombre requis pour assurer l'équilibre financier (4 stagiaires présents), AQUA.LP se réserve la possibilité de reporter cette action à une date ultérieure.

8- CLAUSES PARTICULIERES AUX ACTIONS DE FORMATION

Les missions de formation professionnelles sont réalisées conformément à un programme prévisionnel visé et validé par les référents techniques et administratifs. La proposition technique précise, en fonction des objectifs déterminés, les moyens humains, pédagogiques et matériels mis en œuvre, ainsi que les processus permettant de suivre l'exécution de la mission et d'en apprécier les résultats.

Dans le cadre des formations intra entreprise, le commanditaire communiquera à AQUA.LP au plus tard 8 jours avant le début de la formation : le nombre de stagiaires, leur nom, prénom et fonction.

Dans le cadre des formations inter entreprise, l'inscription sera effective à réception par AQUA.LP du bulletin d'inscription dûment complété (avec signature et cachet) valant bon de commande. Le commanditaire recevra un dossier comprenant l'ensemble des informations utiles au stagiaire (convocation, plan d'accès au lieu de stage, hébergements, programme, horaires etc...). Conformément aux dispositions règlementaires, la facture tient lieu de convention de formation simplifiée mais une convention nominative pourra être établie sur demande.

Les horaires par défaut des formations en inter sont 8h30/12h00 – 13h30/17h00. Cependant, des aménagements propices au bon déroulement du stage peuvent être prévus (visites sur sites, travaux pratiques...).

Les horaires des formations en intra sont définis en accord avec les référents.

La participation aux formations, implique la vérification par le commanditaire du pré requis des participants inscrits au stage. AQUA.LP ne saurait être tenu responsable de l'inadéquation du contenu et du niveau de la formation aux attentes et objectifs individuels des stagiaires.

AQUA.LP peut solliciter l'intervention de prestataires extérieurs, le nom du formateur figurant sur le programme de la formation et ses références étant disponibles sur demande auprès d'AQUA.LP.

Dans le cadre de ses missions de formation, AQUA.LP est soumis à une obligation de moyens et non de résultats.

9- CLAUSES PARTICULIERES AUX MISSIONS D'ETUDES, CONSEIL ET ASSISTANCE

Les missions d'études, conseil et assistance sont réalisées conformément à une proposition technique et financière visée et validée par les référents techniques et administratifs. L'offre précise, en fonction des objectifs déterminés, les moyens humains, techniques et matériels mis en œuvre et nécessaires à la bonne conduite de la mission, ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

AQUA.LP ne saurait être tenu responsable de l'inexécution de toute ou partie de la mission lorsque celle-ci est imputable à une insuffisance de moyens ou d'informations mis à disposition par le commanditaire.

AQUA.LP peut solliciter l'intervention de prestataires extérieurs, le nom du chargé de mission figurant sur la proposition et ses références étant disponibles sur demande auprès d'AQUA.LP.

Dans le cadre de ses missions d'études, de conseil et d'assistance technique, AQUA.LP est soumis à une obligation de moyens et non de résultats.

10- TARIFS DES PRESTATIONS ET CONDITIONS DE FACTURATION

Formations

Le prix de chaque formation est clairement affiché sur notre catalogue et calculé pour permettre l'ouverture de nos formations à 4 stagiaires.

Le coût de la formation n'inclut pas les frais de déplacement et d'hébergement du stagiaire (sauf disposition particulière précisée dans l'offre financière concernant l'hébergement).

Pour les formations organisées en intra entreprise, les frais de mission du formateur seront facturés en sus de frais de formation et sur la base de forfaits (pour l'hébergement et la restauration) et des IK (légaux en vigueur au moment de la facturation pour un véhicule 6 Cv fiscaux).

Les temps d'immobilisation en déplacement du formateur sont intégrés de manière forfaitaire et globale dans le coût du stage.

La grille de tarification retenue n'intègre pas la composante durée du stage (coût journalier identique pour des formations de 1j ou de 4j).

Un principe de dégressivité du coût stagiaire est appliqué par seuils, définis selon le nombre de participants : ceci conduit à la fois à une diminution du coût de la formation/stagiaire et à une augmentation du coût journée pour le commanditaire, prenant ainsi en compte : les coûts de gestion administrative des dossiers, de fournitures et d'éditions des supports, de la plus grande difficulté dans l'exécution de la mission et du bénéfice retiré pour le client.

Les demandes spécifiques d'un commanditaire ne pouvant être satisfaites par notre catalogue, feront l'objet d'une proposition technique et financière intégrant éventuellement des temps complémentaires de préparation de l'action.

Les prix sont indiqués en €HT et sont augmentés du taux légal de la TVA en vigueur au moment de l'établissement de la facture.

Une facture en deux exemplaires sera adressée à l'adresse de facturation indiquée par le commanditaire ou à défaut au siège social.

Autres prestations

Le prix facturé sera celui indiqué sur l'annexe financière jointe à l'offre technique. Un acompte de 30 % sera versé à la commande pour toute intervention mobilisant plus d'une semaine de temps de travail.

Les prix sont indiqués en €HT et sont augmentés du taux légal de la TVA en vigueur au moment de l'établissement de la facture.

Une facture en deux exemplaires sera adressée à l'adresse de facturation indiquée par le commanditaire ou à défaut au siège social.

11- MODALITES DE REGLEMENT ET RETARDS

Sauf disposition particulière acceptée par les parties, les règlements seront effectués par chèque bancaire ou virement à l'ordre d'AQUA.LP, dans un délai de 30 jours date de facturation. Ce délai ne saurait en aucun cas dépasser ceux précisés par la loi LME de 4 août 2008 (Art. L441-6). Tout retard ou somme non payée à l'échéance pourra être majorée par des pénalités calculées au taux de trois fois le taux légal appliqué par la BCE.

Le commanditaire devra rembourser toutes les avances de frais occasionnées par le recouvrement du contentieux, y compris les honoraires des officiers et auxiliaires de justice.

11- PROPRIETES INTELLECTUELLES

L'ensemble des documents remis aux stagiaires (support pédagogique) et au commanditaire (rapport de mission) est protégé par le droit d'auteur et le copyright. En conséquence, ils s'interdisent de diffuser, de copier, d'exploiter tout ou partie de ces documents sans l'accord écrit et signé du responsable d'AQUA.LP.

12- CONTESTATION ET RESOLUTION DES LITIGES

En cas de contestation de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu que les tribunaux de Limoges sont les seuls compétents pour résoudre les litiges.